

Votre Département
se mobilise pour votre santé

LE BILAN DE SANTÉ DE VOTRE ENFANT

à l'école maternelle

Il est OBLIGATOIRE



Pourquoi ?

Favoriser l'épanouissement de votre enfant en veillant à sa santé et en proposant, si besoin, des aides adaptées.

Pour qui ?
Quoi ?

EN PETITE SECTION :

un dépistage visuel et un bilan médical si besoin.

EN MOYENNE SECTION :

- un bilan de santé global : dépistage auditif, dépistage des troubles du langage, point sur le développement de votre enfant (psychomoteur, poids, taille, rythme de vie...);
- c'est un moment privilégié d'échange avec les parents : vous êtes conviés à y assister.

Quand ?



Durant le temps scolaire.

Vous serez informés à l'avance, par courrier déposé dans le cartable de votre enfant.



Par qui ?

Une infirmière et/ou un médecin de protection maternelle infantile du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Contact

Conseil départemental de la Haute-Vienne
Pôle solidarités enfance insertion emploi
Sous-direction prévention
05 44 00 11 42